



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROJET DE CREATION D'UNE AIRE DE GRAND PASSAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE (CABBALR)

Arras, le 5 mars 2022

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage (dite loi "Besson") prévoit l'adoption, dans chaque département, d'un schéma fixant des secteurs géographiques sur lesquels doivent être réalisées des aires de grand passage. Depuis la loi du 27 janvier 2017, la compétence relative à la création des aires de grand passage revient aux communautés d'agglomération.

Depuis 2012, le premier schéma d'accueil des gens du voyage du Pas-de-Calais précise l'obligation faite à la CABBALR de réaliser une aire de grand passage sur son territoire.

Du fait d'un accroissement significatif des passages non programmés de groupes de gens du voyage pendant la période estivale 2021, la présence d'une aire d'accueil de grand passage adaptée aux besoins devient une impérieuse nécessité pour l'intercommunalité.

L'absence d'aire de grand passage sur la CABBALR oblige les propriétaires des terrains occupés à recourir à la procédure judiciaire, plus longue et plus coûteuse. De même, l'absence de mise en conformité de la CABBALR au regard de ses obligations ne permet pas, à ce stade, d'offrir un accueil adapté aux besoins de la communauté des gens du voyage.

Fort de ce constat, c'est à l'occasion de la conférence des élus le 7 septembre 2021 que l'exécutif de la CABBALR a ainsi manifesté son souhait de créer cette aire de grand passage afin de répondre à ses obligations pour ne pas se voir imposer une proposition non concertée.

La concertation avec les élus communautaires a donc permis d'aboutir à la proposition de plusieurs terrains. Au terme d'études prospectives, en accord avec la CABBALR et la commune concernée, l'État a retenu la proposition d'un site situé sur Houdain.

Désormais, des études administratives et techniques doivent être menées. En parallèle et en accord avec la CABBALR, un groupe de travail associant tous les partenaires concernés sera mis en place afin d'accompagner la politique d'accueil des gens du voyage sur le territoire du Béthunois.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecals](https://www.facebook.com/prefetpasdecals)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)